



Séance du Conseil municipal du 17 février 2025
PROCÈS-VERBAL

Présent-e-s :	P. Bavarel, L. Cocquio, A. Cogne, Y. Cogne, F. Davet, I. Dubouloz, S. Gisler, F. George, J. Leresche, N. Pontinelli, A. Roduit, G. Vouillamoz
Assistent :	C. Zäch, maire D. Bolle de Paoli, adjointe I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire communale M. Rodriguez, secrétaire général
Excusé-e-s :	S. Moget
Procès-verbal :	F. Arfaras

Le président Johann Leresche ouvre la séance.

Mme Zäch souhaite la bienvenue à M. Mario Rodriguez, nouveau secrétaire général de la commune.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2025

Le procès-verbal de la séance du 20 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité par 11 oui.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Il n'y a pas de communication.

3. Communications et propositions du maire et des adjointes

Groupement intercommunal sapeurs-pompiers Aire-la-Ville / Cartigny (GISPAC)

Mme Bolle de Paoli indique que 3 caporaux ont réussi leur école d'officier : Il s'agit de MM. François Davet, Vincent de Rham et Julien Nicod. Elle les félicite et les remercie pour leur engagement.

Projet de maison de santé à la Plaine

Mme Bolle de Paoli indique qu'un sondage a été effectué concernant le projet de maison de santé à la Plaine. Sur toutes les communes de la Champagne ainsi que Russin et Dardagny, il y a eu 294 retours des habitants, avec un vif intérêt et des propositions très intéressantes, la demande la plus importante étant un médecin de famille. Une première séance a déjà eu lieu

avec les autorités cantonales, une seconde est agendée en mars. Mme Bolle de Paoli y participera et informera ensuite le Conseil municipal.

Structure maman de jour-famille d'accueil

Le Couffin (Association intercommunale pour l'accueil familial de jour pour les communes d'Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Bernex, Cartigny, Chancy, Laconnex, Perly et Soral) étend son panel de familles d'accueil de jour à la suite de l'adhésion de la commune de Confignon.

Croc'n'Mouve

Cette organisation propose des camps d'été pour enfants avec pour objectif de leur apprendre la diététique et le bien-manger, en plus du sport.

En partenariat avec toutes les communes de la Champagne, Croc'n'Mouve organise un camp qui aura lieu la première semaine des vacances scolaires d'été à Chancy, et la deuxième semaine à Cartigny. La commune met à disposition gratuitement la cuisine et la buvette afin d'encourager le projet.

Un flyer sera distribué aux enfants de l'école. Les communes de la Champagne subventionnent chaque enfant participant à hauteur de CHF 75.-.

Festival du Film Vert

La commune a été approchée par le Festival du Film Vert, association qui a pour but de sensibiliser la population et les enfants aux questions environnementales et au développement durable.

Il y a déjà eu un projet l'année passée d'offrir un film suivi d'une discussion avec les responsables de ce festival aux enfants de l'école, projet qui n'a pas abouti.

Cette année, l'exécutif a décidé d'offrir ce projet aux élèves de l'école. Deux films différents seront projetés le 10 mars selon l'âge des enfants. Une lettre sera adressée aux parents des élèves concernés par cette matinée.

Midi à Cartigny (MAC)

Comme déjà indiqué, le MAC doit recevoir l'autorisation du Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ) afin de pouvoir exercer. Un premier jet du cadre de référence nécessaire a été rempli par la commune et adressé durant les vacances de Noël au SASAJ. La présidente du MAC accompagnera Mme Bolle de Paoli à une réunion agendée au 20 février 2025 afin d'en discuter et de voir s'il y a des choses à modifier.

Les animatrices du MAC ne sont pour l'instant pas formées, ce qui est un souci. Mme Bolle de Paoli s'est adressée aux Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active (CEMEA), qui est d'accord de former les animatrices moyennant la somme de CHF 750.- par animatrice pour une semaine. Elle précise qu'il n'était pas possible de mettre ces montants au budget 2025, car il n'y avait pas encore de solution lors de l'établissement de celui-ci.

Une première animatrice sera formée durant la semaine des vacances de février. Le montant de CHF 750.- sera à régler rapidement, mais la commune n'a pas le choix. Les trois autres ne pouvaient pas être formées durant les vacances. A voir quand cela sera possible, mais cela est déjà une bonne chose que l'une d'elles le soit rapidement afin de recevoir l'autorisation du SASAJ.

De plus, le comité du MAC a parlé à Mme Bolle de Paoli, l'été passé déjà, de former ses animatrices au cours de premier secours. Selon l'exécutif, il s'agit d'une nécessité. Le comité a pris les devants sans en parler à Mme Bolle de Paoli et avant que le budget ne soit établi. Le coût de cette formation serait de CHF 900.- pour les quatre animatrices et les deux remplaçantes.

Mme Bolle de Paoli a indiqué au comité qu'elle ne pouvait pas décider seule et qu'elle devait en parler au Conseil municipal. Deux solutions sont proposées, soit il s'agit d'un dépassement au budget 2025 et la commune paye les CHF 900.-, soit la ligne sera mise au budget 2026 et la formation attendra janvier 2026. Il est rappelé que le MAC a reçu CHF 11'000.- de subvention supplémentaire en 2024.

Mme Cocquio estime que cette formation aurait dû être faite avant, il s'agit de la sécurité et de la prise en charge des enfants. M. Bavarel confirme.

Mme Bolle de Paoli précise que le montant inscrit au budget 2025 était de CHF 75'000.-. La comptabilité avait été reprise par M. Patric Hess. Mme Bolle de Paoli rappelle également qu'il y avait quelques mauvais payeurs pour de gros montants mais tout a quasiment été récupéré.

M. Vouillamoz demande si, lors de la formation de base, il n'y a pas également une formation premiers secours. Ce qui n'est pas le cas. La formation de base concerne le niveau pédagogique et les relations avec les parents. M. Bavarel relève que le CEMEA est également le centre qui forme les moniteurs de camps pour CPV, Caritas, etc.

M. Y. Cogne propose de dépenser ce montant et de le prendre en dépassement sur le budget 2025. Tout le monde approuve. Mme Bolle de Paoli remercie les conseillers municipaux.

Il n'y a pas d'autre communication.

4. Délibération relative à un crédit d'étude complémentaire de F 40'000 pour des travaux de rénovation du bâtiment sis rue du Trabli 34 et 34A Café de Cartigny

Les conseillers municipaux ont reçu les documents concernés.

Le président passe au vote de la délibération.

le Conseil municipal

***DECIDE
à la majorité***

par 11 oui, 0 non et 0 abstentions sur 12 CM présents

- 1. D'accepter des études complémentaires pour réaliser des travaux de rénovation globale du bâtiment sis rue du Trabli 34 et 34A, Café de Cartigny avec arcade et logements.*
- 2. D'ouvrir au Maire un crédit de F 40'000 destiné à cette étude.*
- 3. De comptabiliser la dépense à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.*

4. *En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal qui sera voté ultérieurement.*
5. *En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.*
6. *D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix à concurrence de F 40'000 afin de permettre l'exécution de cette étude.*

5. Rapports de commissions

Il n'y a pas de rapport de commission.

6. Propositions et questions

Jetons de présence

M. Bavarel indique que les conseillers municipaux ont reçu le décompte concernant leurs jetons de présence. Il demande si un document officiel de la commune sera distribué pour la déclaration fiscale.

Mme Lörtscher répond n'avoir jamais établi un tel document.

M. Y. Cogne informe que le détail est à indiquer sous la rubrique « revenus divers ».

Espaces interdits aux chiens

M. A. Cogne relève que, sur le site ge.ch, la petite Plaine n'est pas notée comme étant interdite aux chiens, ni la zone de l'école primaire ([Espaces de liberté et parcs publics interdits aux chiens | ge.ch](#)). Il demande s'il ne faut pas le signaler.

Mmes Zäch et Bolle de Paoli indiquent que de toute manière, les préaux d'école sont interdits, mais il faut que cela soit corrigé. Les panneaux sont en préparation, comme déjà indiqué lors de la dernière séance du Conseil municipal.

Il n'y a pas d'autre proposition ou question.

La séance est levée à 20h50.

Le président :

La secrétaire :

Un-e conseillère :

.....

.....

.....